

## Observation enquête publique PLU Ventron

Yann Perrin <perya@outlook.fr>

mercredi 15 juillet 2020 à 07:24 réception

À : enquetepubliquepluventron@orange.fr

M le commissaire enquêteur

Je me réjouis de la réalisation d'un projet « 4 saisons » pour le secteur.

Cependant cette présentation d'UTN rend encore plus floue l'organisation des accès et du parking sur cette zone.

Le schéma en page 26 du rapport de présentation définit le « pavillon d'accueil » pour point d'accueil des clients des hôtels. Les parkings à proximité leurs seraient réservés. De là les clients rejoindraient les hôtels à pied ou en voiturette.

Ces voies « voiturettes, piétons » couperont obligatoirement l'accès au « front de neige » de l'hôtel des Buttes, « front de neige » qui était un des buts premiers de la création du projet de nouvelle route départementale. Cette nouvelle route départementale (qui débouche sur un potager et non plus comme initialement prévu sur un parking) n'a donc plus d'utilité si ce n'est de « récupérer » l'ancienne route comme parking pour l'hôtel des Buttes.

Que ce soit à pied ou en voiturette, compte tenu du nombre de clients prévus, du dénivelé de la zone et de la nécessité d'accès en tout temps (gel, dégel, pluie, déneigement...), je doute que ces voies « voiturettes » restent longtemps en terre ou en pierre, elles seront nécessairement imperméabilisées.

L'accès des véhicules de livraison pourrait très bien se faire par ces voies comme cela se fait actuellement.

**Le schéma de desserte + parking dans sa globalité me semble incohérent ou pas totalement dévoilé** (notamment côté Nord-Est) et demande à être mieux organisé sous divers angles :

- Les accès, projets d'accès, parkings des clients et du personnel des hôtels, parking des clients et du personnel des pistes de ski, des badauds, des visiteurs de la chapelle... sont-ils fonctionnels été comme hiver, bien dimensionnés été comme hiver, utiles...
- La désimpermeabilisation de zones « polluées » / imperméabilisation de milieux naturels... Désimpermeabiliser une surface, si c'est pour imperméabiliser une autre surface naturelle comme de la forêt ne présente aucun intérêt hormis pour le propriétaire du terrain désimpermeabilisé qui repousserait les nuisances de la fréquentation hors de chez lui, ainsi que la création et l'entretien de ces ouvrages.

Cordialement

Yann Perrin